Manuvie

Régime d'assurance voyage Pandémie de COVID-19

Que ce soit pour une croisière tant attendue, des vacances en famille ou un engagement imprévu, mais nécessaire, les Canadiens continuent de voyager à l'étranger – et ils ont besoin d'une assurance voyage plus que jamais.

Une protection pour ce qui vous tient le plus à cœur

En tant que plus important fournisseur d'assurance voyage au Canada, Manuvie a une longue feuille de route en matière de protection des voyageurs canadiens et de leur bien-être. Et il existe maintenant une couverture *spécialisée* qui les aide à se protéger en cas de maladie attribuable à la COVID-19.

Le Régime d'assurance voyage Pandémie de COVID-19 de Manuvie est recommandé pour :

- Les passagers pleinement vaccinés qui effectuent une croisière pendant que l'avis aux voyageurs « éviter tout voyage en croisière » est en vigueur.
- Les Canadiens voyageant dans un pays faisant l'objet de l'avis aux voyageurs « éviter tout voyage non essentiel » en raison de la COVID-19.

			COUVERTURE POUR LA COVID-19	
TYPE DE VOYAGE	**AVIS AUX VOYAGEURS LIÉ À LA COVID-19**	**STATUT VACCINAL**	**COUVERTURE POUR SOINS MÉDICAUX**	**GARANTIE VISANT LA QUARANTAINE**
En croisière*	Éviter tout voyage en croisière	Entièrement vacciné	Jusqu'à concurrence de 5 M$	Oui
Sur la terre ferme	Éviter tout voyage non essentiel	Entièrement vacciné	Jusqu'à concurrence de 5 M$	Oui
Sur la terre ferme	Éviter tout voyage non essentiel	Pas pleinement vacciné	Jusqu'à concurrence de 1 M$	Oui

*Pour les polices établis le 18 novembre 2021 ou après cette date. Vous ne pouvez pas obtenir cette couverture si vous n'êtes pas pleinement vacciné.

Votre garantie visant la quarantaine comprend :

- 200 $ CA par jour jusqu'à concurrence de 2 800 $ par personne, ou 400 $ par jour jusqu'à concurrence de 5 600 $ par famille (Durée maximale : 14 jours)
- Jusqu'à concurrence de 500 $ pour un billet d'avion aller simple en classe économique pour retourner à votre lieu de résidence si la durée de mise en quarantaine dépasse au-delà de la date de retour d'origine.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les circonstances individuelles peuvent varier. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la police.

Assurance établie par

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.
© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2021. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8.

Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse **manuvie.com/accessibilite** pour obtenir de plus amples renseignements.

Site Web : **manuvie.ca** Téléphone : **1 800 268-3763**

21_244064 AC 11/2021